

I. AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL N° ARCP / 001/F/ 2021-2022 DU MARCHÉ RELATIF A LA FOURNITURE DU PETIT MATERIEL ET FOURNITURES DE BUREAU A L'AGENCE D'APPUI A LA REALISATION DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE(ARCP).

Date de publication : le 20 / 08 / 2021

Date d'ouverture : le 08 / 09 / 2021

1. Objet du marché :

L'Agence d'appui à la Réalisation des Contrats de Partenariat Public-Privé(ARCP) invite par le présent Appel d'Offres, les soumissionnaires intéressés à présenter leurs offres sous enveloppes fermées, pour «**la fourniture du petit matériel et fournitures de bureau** » dont les spécifications techniques détaillées et les quantités se trouvent dans la 2^{ème} partie du présent Dossier d'Appel d'Offres.

2. Financement du marché

Le Marché est financé à 100% sur les subsides de l'Agence d'appui à la Réalisation des Contrats de Partenariat Public-Privé(ARCP), exercice 2021-2022 ; sur la ligne budgétaire n°14 00 001 00 7 66110 11 000 0121 13 intitulée « **subsides de l'Agence PPP** »

3. Spécifications du marché

La passation du marché sera conduite par l'Appel d'Offres Ouvert National (AON) tel que défini dans le Code des Marchés Publics du Burundi.

Cette fourniture est à livrer dans un délai indiqué dans les Données Particuliers d'Appel d'Offres (DPAO) à compter de la date de réception de la lettre de marché signée par toutes les parties.

4. Allotissement

Le marché est constitué en un seul lot relatif à la fourniture du **petit matériel et fournitures de bureau**.

5. Conditions de participation

La participation au marché est ouverte, à égalité de conditions, à toutes les personnes physiques ou morales possédant les conditions juridiques, techniques, et les capacités financières nécessaires à l'exécution du marché.

Ne peut participer à l'appel d'offres tout soumissionnaire concerné par l'une des règles d'incapacité énumérées à l'article 161 du Code des Marchés Publics.



6. Consultation et acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

Le Dossier d'Appel d'Offres pourra être consulté à l'Agence d'appui à la Réalisation des Contrats de Partenariat Public-Privé(ARCP) tous les jours ouvrables de 7h30' à 15h 00', heure locale à l'adresse ci-après :

Secrétariat du Directeur de l'Agence d'appui à la Réalisation des Contrats de Partenariat Public-Privé(ARCP), 2^e Etage Bureau n°237,

Nouvel Immeuble du Ministère en charge des Finances, Boulevard du Japon.

Il pourra être obtenu physiquement sur présentation d'un bordereau de versement de **vingt mille Francs Burundais (20.000 BIF)** non remboursables, versés sur le compte n° N°1101/001.04 ouvert à la Banque de la République du Burundi.

Le bordereau de versement fait partie des pièces constitutives de l'offre.

7. Garantie de soumission

Les offres seront accompagnées d'une garantie bancaire ou de toute autre institution financière agréée dont le montant est fixé à : **420 000 BIF (Quatre cent vingt mille francs burundais)**. La garantie bancaire est libellée en Francs Burundais. Les chèques certifiés ne sont pas acceptés.

Elle sera émise par une banque agréée conformément à l'article 169 du nouveau code des Marchés Publics et au modèle y relatif en annexe 4 et devra faire partie intégrante de l'offre.

La garantie est libellée en Francs Burundais. Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant une durée de quatre-vingt-dix (90) jours calendrier à compter de la date d'ouverture effective des offres.

Toute question concernant le présent Appel d'Offres doit être adressée par écrit et moyennant accusé de réception du Secrétariat du Directeur de l'Agence d'appui à la Réalisation des Contrats de Partenariat Public-Privé(ARCP) au plus dix (10) jours calendaires avant l'ouverture des offres.

8. Adresse de dépôt et ouvertures des offres

Les offres sous enveloppes fermées et rédigées en langue française devront parvenir au Secrétariat du Directeur de l'Agence d'appui à la Réalisation des Contrats de Partenariat Public-Privé(ARCP), 2^e Etage Bureau n°237, au plus tard le **08.../09.../2021** à 10 heures locales.

Elles porteront obligatoirement la mention : **Dossier D'appel d'Offres National Ouvert N° ARCP/ /F/2021-2022, A n'ouvrir qu'en séance publique du / /2021, à 10h 30'**.

L'ouverture des offres aura lieu le...**08... / 09.../2021** à 10 h 30' dans la salle des réunions de l'ARCP du 2^eme étage n°229. Conformément à l'article 22 alinéa 9 du Code des Marchés publics, un cadre requis par l'Autorité Contractante auprès de la Direction Nationale de Contrôle des Marchés publics peut assister à la séance d'ouverture des offres.

Les pages doivent être numérotées et paraphées.

9. La validité des offres

Les offres sont valables pendant une période de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date d'ouverture des offres.

10. Date limite de dépôt des offres

Toutes les offres doivent être déposées à l'adresse ci-dessus indiquée au plus tard le 8. /09./2021 à 10h au bureau n°237 du Secrétariat de l'ARCP.

Toute offre déposée après l'heure et la date limite ne sera pas prise en considération.

11. Adresse

L'adresse à laquelle il est fait référence ci-dessous :

Secrétariat de l'Agence d'appui à la Réalisation des Contrats de Partenariat Public Privé (ARCP) sise au Ministère des Finances, du Budget et de la Planification Economique, sis au nouveau Building des Finances, 2^{ème} étage, Bureau N°237.

12. Critères de qualification

Les exigences en matière de qualification seront la conformité de l'offre technique et de l'offre financière.

Bujumbura, le 19. /08./2020

**La Personne Responsable des Marchés Publics à
l'Agence d'appui à la Réalisation des Contrats de
Partenariat Public Privé (ARCP)**


Maître AMANI Jean Pierre